

Part du respect des critères du European Chicken Commitment Tpar les fournisseurs de MIX BUFFET* * sur la base du total volume MIX BUFFET 2024	Juillet 2025 AVANCEMENT	
Respect des réglementations de l'Union européenne	100%	Commentaire
Densité d'élevage maximale de 30kg/m2. Un détassage maximum	En progression	Le respect de ce critère implique l'augmentation sensible du nombre de poulaillers. Or, leur création prend plus de temps ces dernières années. Aussi, actuellement, nous travaillons avec nos fournisseurs partenaires pour réduire jusqu'à une densité maximale de 38 kg/m ² pour 35% de notre part de viande de poulet, au lieu de 42 kg/m ² . Selon la mise en place par la filière de nouveaux poulaillers, nous continuerons à réduire la densité au maximum.
Races de poulet spécifiques à croissance lente (<i>voir la liste indiquée dans le European Chicken Commitment</i>)	0%	
Lumière naturelle et intensité lumineuse suffisante (50 lux)	35%	
Perchoirs et substrats à picorer en quantité suffisante (<i>au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux</i>)	35%	
Qualité de l'air : respect des valeurs maximales de la directive européenne (<i>Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair</i>)	67%	
Aucune cage ou système multi-étages	67%	
Abattage : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants	35%	
Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement.	35%	
Part de viande de poulet issue d'élevages en plein air ou dotés de jardin d'hiver pour la France (au moins 20%)	0%	Du fait de la hausse critique des intrants (aliments, bâtiments, poussins avec l'ovosexage, rémunération des éleveurs,...) et de la situation sanitaire inédite (grippe aviaire) , la mise en place des jardins d'hiver, qui n'est pas un critère de l'ECC, n'a pas pu être priorisée par nos fournisseurs partenaires.